

Le Monde

Le Monde

la vie

HORS-SÉRIE



L'ATLAS

200
CARTES

DE LA

2500 ANS
D'HISTOIRE

FRANCE

ET DES FRANÇAIS



COMPRENDRE LE PRÉSENT À LA LUMIÈRE DU PASSÉ



M 08954 - 12H - F: 12,00 € - RD



LA MONTAGNE TRACE SES PISTES D'AVENIR

Dotées d'un statut particulier lié à leurs spécificités climatique et géographique, les communes d'altitude ont l'ambition de redevenir des hauts lieux d'innovation économique et sociale.

Les Pyrénées, le Massif central, les Alpes, le Jura, les Vosges, sans oublier la majeure partie de la Corse, voici les principaux massifs de France. Regroupé à l'est d'une ligne Bayonne-Thionville, cet ensemble couvre 25 % du territoire sur 12 régions, 43 départements et 6249 communes de montagne. On compte également 66 communes classées montagne dans trois départements d'outre-mer – Guadeloupe, Martinique et Réunion. Quant à la population métropolitaine de montagne, elle tourne autour de 5 millions pour les résidents permanents, mais peut grossir jusqu'à 15 voire 20 millions lors des périodes de vacances d'hiver et d'été. Avec la nouvelle carte territoriale proposée par le gouvernement en mai 2014, « nous devrions ne plus avoir que huit régions », précise Frédérique Massat, députée (PS) de l'Ariège, présidente de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem) jusqu'à la tenue de son 30^e congrès à Chambéry (Savoie) les 16 et 17 octobre 2014. Forte de ses 4000 communes, cette association née en octobre 1984, a pour vocation de défendre la spécificité de la montagne, tant économique que sociale.

Face à ce relief contrasté où se côtoient les vertigineuses parois des Alpes ou des Pyrénées et les hauteurs rondes et douces du Jura ou du Massif central, « nous ne pouvons pas donner de définition de la montagne mais des montagnes, dont le critère essentiel est celui de la pente », indique Anne-Marie Granet-Abisset, professeure d'histoire contemporaine et directrice déléguée du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) à Grenoble. C'est la circulation entre le haut et le bas de la pente qui organise la division du travail et surtout la mobilité dont les ressorts n'ont pas toujours été bien appréhendés.

Un espace rude

Comme d'autres historiens, Fernand Braudel, le grand spécialiste de la Méditerranée, a constamment mis l'accent sur la fuite, l'abandon de la montagne par ses habitants. Selon sa célèbre formule, « la montagne est bien cela : une fabrique d'hommes à l'usage d'autrui ; sa vie diffusée, prodiguée, nourrit l'histoire entière de la mer ». De son côté, Pier Paolo Viazzo, professeur en anthropologie à l'université de Turin, préfère parler du paradoxe alpin. Le fait non pas que les populations partent en grand nombre mais que les hautes vallées soient restées si peuplées aussi durablement, compte

tenu des conditions de vie difficiles. Les montagnards ne sont pas toujours de pauvres gens au service d'autrui, mais souvent des personnes qualifiées pour qui l'émigration est une réussite. Les travaux historiques montrent combien cet espace rude était un monde d'innovation technologique, d'échanges, comme l'illustre l'ouvrage d'Antoine de Baecque *la Traversée des Alpes. Essai d'histoire marchée* (Gallimard, 2014).

Loisirs et industries

La montagne a longtemps été la projection d'une vision urbaine, souvent fantasmée, voire idéalisée (la chanson de Jean Ferrat *la Montagne*, en 1964). Dès le début du XIX^e siècle, les Anglais vont y introduire les loisirs et les activités sportives – escalade, ski, randonnée – qui prendront leur essor aux XIX^e et XX^e siècles. Mais les pieds des massifs sont aussi des sites industriels actifs et modernes. Une ville comme Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) possède une histoire plus que centenaire avec la production de l'aluminium.

La montagne, et de façon plus générale les massifs, a longtemps été portée avec succès par les retombées économiques de l'or blanc – la neige. Mais à partir des années 1980, ils subissent « les contrecoups de la mondialisation avec la délocalisation vers les pays émergents des usines, grandes utilisatrices de la source énergétique hydraulique », affirme Joël Giraud, député radical de gauche et maire de L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes). « Plus que le changement climatique, cette nouvelle donne économique a accéléré la nécessaire évolution du modèle montagnard », estime-t-il. La loi montagne de 1985 a été promulguée pour freiner ou du moins retenir dans cet espace une activité qui ne soit pas exclusivement agricole. « La première loi territoriale qui donne le droit à la différence géographique », précise Joël Giraud. Pour la première fois, le législateur français a pris en compte à la fois l'environnement climatique et géographique, jusqu'à créer des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN).

Grâce, en partie, à cette mesure législative spécifique, la commune de Flassan (Vaucluse), 430 habitants, sise sur le flanc sud du mont Ventoux à 633 mètres d'altitude, va sans doute se maintenir et se développer. « Après de longues années d'attente et de procédure, la commune a reçu le feu vert de l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) », déclare, soulagé, son maire

Dominique Buffier
Journaliste
au Monde.

Le quart du territoire est montagnard

Les délimitations de la montagne

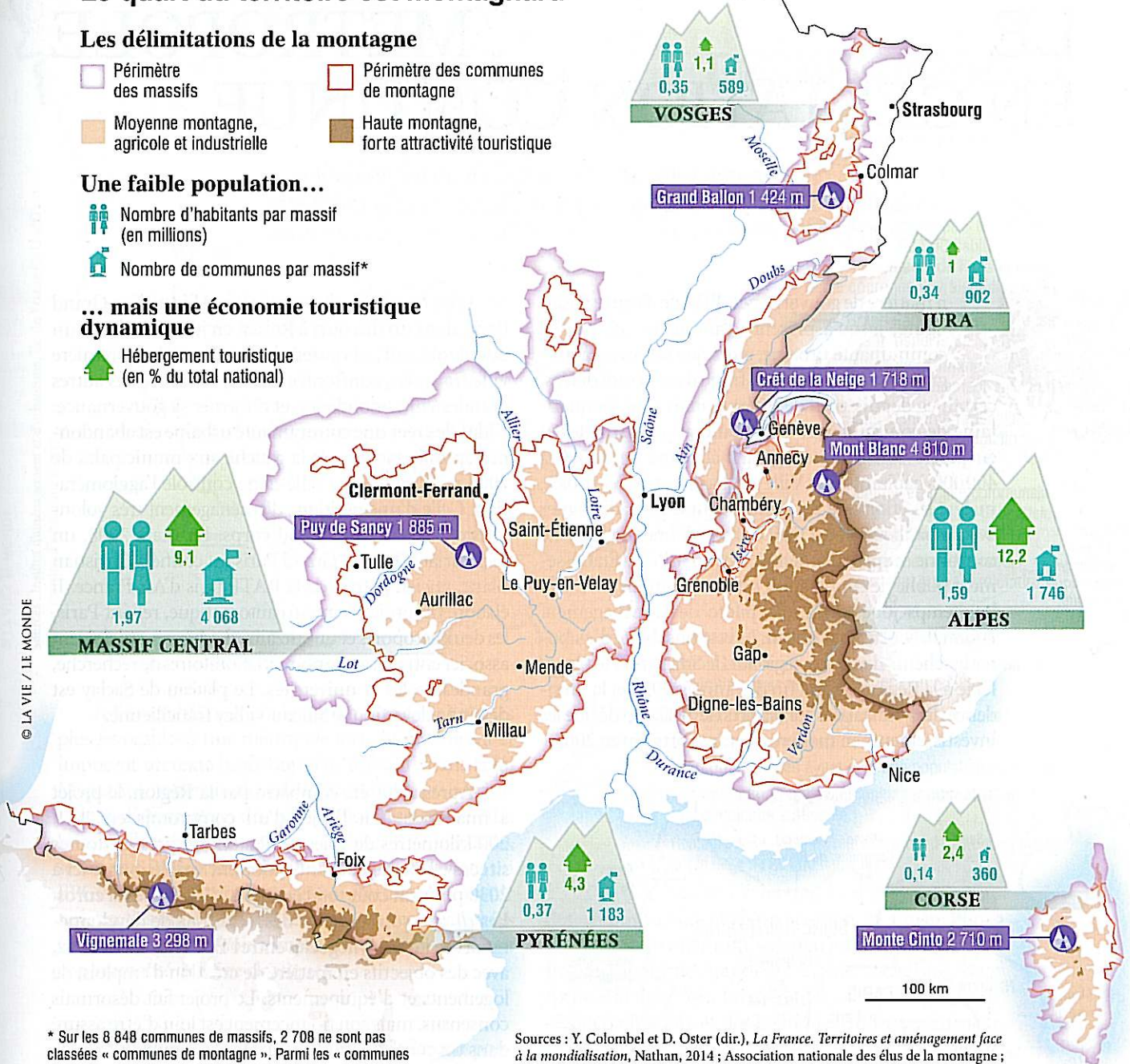
- Périmètre des massifs
- Périmètre des communes de montagne
- Moyenne montagne, agricole et industrielle
- Haute montagne, forte attractivité touristique

Une faible population...

- Nombre d'habitants par massif (en millions)
- Nombre de communes par massif*

... mais une économie touristique dynamique

- Hébergement touristique (en % du total national)



* Sur les 8 848 communes de massifs, 2 708 ne sont pas classées « communes de montagne ». Parmi les « communes de montagne », 121 sont hors massifs.

Sources : Y. Colombel et D. Oster (dir.), *La France. Territoires et aménagement face à la mondialisation*, Nathan, 2014 ; Association nationale des élus de la montagne ; *Le Monde* du 25 juin 2014 ; Observatoire des territoires, Datar ; Insee

(sans étiquette), Michel Jouve. C'est donc l'Irstea qui a estimé que cette commune de 2 060 hectares majoritairement à vocation agricole (1/3 de terres de culture et 2/3 de forêt et pâturages) possédait 15 % de son territoire en pente. Le critère qui lui donne le droit de se définir commune de montagne. Ce statut va lui ouvrir la possibilité d'avoir des aides, des subventions et d'intégrer la Politique agricole commune (Pac). Après l'accord de Bruxelles, Flassan sera officiellement reconnu comme commune de montagne par un arrêté interministériel et rejoindra l'Anem début 2015.

L'Union européenne joue un rôle clef dans le maintien des activités en montagne. « Les élus européens de la montagne sont souvent plus actifs que les

États », constate Joël Giraud. Ce sont des élus alpins transfrontaliers qui ont introduit dans le traité de Lisbonne (2007) la montagne à côté des îles et des zones désertiques (steppes) dans le chapitre sur les zones économiques fragiles.

La montagne devient un sujet politique majeur, comme le révèle le premier conseil Montagne 2040 organisé, en juin 2014, par la région Rhône-Alpes. Occasion pour cette région qui devrait s'unir à l'Auvergne dans la nouvelle carte territoriale de définir les défis à venir sur la vie en altitude pour les 30 prochaines années. « La montagne doit redevenir cette terre d'innovation économique et sociale qu'elle a toujours été », conclut, déterminé, Joël Giraud. ■